

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

L'Office national de diffusion artistique (Onda) encourage la diffusion des formes contemporaines du spectacle vivant : repérage et expertise, animation de réseau, soutien financier, observation.

L'Onda a développé la Solution CooProg (ci-après «La Solution») afin de permettre aux programmeur.trices de partager des idées de projets, d'identifier dans son cercle de partenaires des idées convergentes pour ensuite travailler au montage de tournées cohérentes géographiquement et temporellement.

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles d'une part, l'Onda, ci-après dénommée « le CONCEPTEUR », met à la disposition de ses utilisateurs la Solution, et la manière par laquelle l'utilisateur, ci-après dénommé « l'UTILISATEUR », y accède et l'utilise.

Toute utilisation de la Solution proposée par le CONCEPTEUR est subordonnée au respect des présentes conditions.

En utilisant la Solution, l'UTILISATEUR souscrit aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et s'engage à les respecter. Si l'UTILISATEUR est en désaccord avec l'une ou l'autre de ces conditions, l'UTILISATEUR doit immédiatement cesser d'utiliser ces services.

Article 1. Définitions

Applicatifs : désigne l'ensemble des programmes et solutions logicielles composant la Solution et mis à disposition de l'UTILISATEUR dans le cadre des Services.

Contrat : on entend par Contrat le présent document et les onglets auxquels il renvoie tels que listés à l'Article 2.

Documentation : désigne la documentation de toute nature se rapportant aux Applicatifs et/ou aux Services que le CONCEPTEUR fournit à l'UTILISATEUR formalisant le référentiel des spécifications fonctionnelles et techniques des Applicatifs et des Services.

Données : désigne l'ensemble des informations et données de l'UTILISATEUR, saisies, entrées ou téléchargées, automatiquement ou par l'UTILISATEUR, dans les Applicatifs. Cela

désigne également les informations traitées, modifiées ou générées par ou via les Applicatifs.

Données personnelles : désigne les données qui, au sens de la Législation relative à la protection des données personnelles, permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.

Incident de Sécurité : désigne toute atteinte à la sécurité des Applicatifs et/ou à la confidentialité, complétude et/ou intégrité des Données, toute Violation de Données à caractère personnel (tel que ce terme est défini dans la Législation relative à la protection des données personnelles), ainsi que plus largement tout accès, acquisition, utilisation, divulgation, modification, hébergement/ traitement, destruction ou perte non autorisés et/ou illégaux des Données.

Législation relative à la protection des données personnelles : désigne toutes lois et tous règlements et directives en matière de protection des données personnelles et applicables à l'une ou l'autre des Parties dans le cadre du présent Contrat et notamment, le règlement général européen sur la protection des données 2016/679 (« **RGPD** »), ainsi que les législations nationales prises en application du RGPD, dont la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle qu'amendée.

Open-source : Un logiciel open source est un logiciel informatique qui est publié sous une licence par laquelle le titulaire du droit d'auteur accorde aux utilisateurs le droit d'utiliser, d'étudier, de modifier et de distribuer le logiciel et son code source.

Observateur : désigne toute personne habilitée par le CONCEPTEUR à se connecter aux Applicatifs et à bénéficier de manière restreinte et temporaire aux Services conformément aux stipulations du Contrat.

Services : désigne l'ensemble des services, que le CONCEPTEUR s'engage à fournir à l'UTILISATEUR en exécution du Contrat, notamment :

- (i) la mise à disposition des Applicatifs à l'UTILISATEUR,
- (ii) l'hébergement des Applicatifs et des Données,
- (iii) l'administration et le support des serveurs d'hébergement,
- (iv) la sauvegarde des Données,
- (v) le support et la maintenance des Applicatifs, et
- (vi) la correction des Incidents de Sécurité.

Utilisations autorisées : désigne la collecte et le traitement des Données par le CONCEPTEUR afin :

- de fournir les Services à l'UTILISATEUR ;
- de transmettre les informations à des tiers utilisateurs de la Solution dans la limite des modalités acceptées par l'UTILISATEUR (degré de transparence limité ou ouvert) ;
- de réaliser des analyses de l'utilisation de la Solution par zones géographiques ;

- d'adresser des contenus de formation et d'accompagnement pour la prise en main de la Solution ;
- d'adresser des informations concernant les évolutions de la Solution et les nouveaux services liés ;
- de mesurer la quantité de Gaz à effet de serre (GES) économisée grâce à l'utilisation de la Solution ;
- de proposer un support technique en cas de difficulté dans l'utilisation des Services
- de réaliser des études sur les usages des Services.

Utilisateur : désigne toute personne habilitée par le CONCEPTEUR à se connecter aux Applicatifs et à bénéficier des Services conformément aux stipulations du Contrat.

Identifiant : désigne le terme spécifique par lequel chaque UTILISATEUR s'identifiera pour se connecter aux Services. L'identifiant sera toujours accompagné d'un mot de passe propre à l'UTILISATEUR.

Article 2. Documents contractuels

Le présent Contrat contient :

- le présent document ;
- les onglets auxquels il renvoie :
 - « Mentions légales »
 - « Politique de confidentialité »

Article 3. Objet

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CONCEPTEUR s'engage à mettre à la disposition de l'UTILISATEUR les Applicatifs et à lui fournir les Services associés, et les conditions dans lesquelles l'UTILISATEUR peut y accéder et en bénéficier.

Article 4. Durée des obligations

4.1 Durée

Le Présent Contrat entrera en vigueur à la date de son acceptation par l'UTILISATEUR. (« **Date d'entrée en vigueur** »).

L'UTILISATEUR ne bénéficiera de l'accès aux Applicatifs et aux Services qu'à compter de l'acceptation du présent Contrat (« **Date de prise d'effet** »).

4.2. Conséquences de la fin du Contrat

Au terme du Contrat, pour quelque raison que ce soit, le droit d'utilisation des Applicatifs concédé par le CONCEPTEUR au titre du présent Contrat sera automatiquement résilié.

La fin du présent Contrat ne met pas fin aux droits et obligations des Parties consécutives à une disposition du contrat qui, soit expressément soit en raison de la nature de celle-ci, est destinée à survivre. Il en est notamment ainsi des dispositions des articles 6.2, 7, 9 et 13.

Article 5. Conditions d'utilisation et de mise en œuvre des Services

5.1. Droits d'utilisation des Applicatifs

Le CONCEPTEUR concède à l'UTILISATEUR, à titre non-exclusif, un droit d'accès et d'utilisation des Applicatifs et de leur Documentation pour la durée du Contrat et pour le monde entier.

5.2 Droits d'utilisation restreint des Applicatifs

Le CONCEPTEUR peut habiliter à des fins d'observation un UTILISATEUR ci-après dénommé OBSERVATEUR à se connecter aux Applicatifs et à bénéficier de ses Services de manière restreinte et ce, pour une durée limitée définie par le présent contrat.

5.2.1 Définition

Le statut d'OBSERVATEUR sur la plateforme accorde à l'utilisateur un accès limité, restreint à la simple consultation des contenus disponibles. L'Observateur peut uniquement visualiser les informations, les activités et les interactions sur la plateforme, sans pouvoir intervenir ou agir.

5.2.2 Droits

L'OBSERVATEUR a le droit d'accéder à certaines parties publiques de la plateforme, de visualiser des contenus mis à disposition par d'autres utilisateurs et/ou par les administrateurs, conformément aux restrictions définies ci-après.

5.2.3 Restrictions

1. L'OBSERVATEUR ne peut créer, modifier, ni supprimer de contenu sur la plateforme.
2. L'OBSERVATEUR ne peut interagir avec d'autres utilisateurs par le biais de commentaires, messages, ou toute autre forme de communication intégrée à la plateforme.
3. L'OBSERVATEUR ne peut participer à aucune activité qui requiert une contribution active ou une interaction directe, telle que la publication de contenu ou la participation à des forums ou discussions.
4. Toute tentative de contourner ces restrictions par des moyens techniques ou des comportements inappropriés peut entraîner une suspension ou une résiliation immédiate du compte de L'OBSERVATEUR.

5.2.4 Durée

L'OBSERVATEUR ne bénéficiera de l'accès aux Applicatifs et aux Services qu'à compter de l'acceptation du présent Contrat (« **Date de prise d'effet** ») et ce, pour une durée de 1 mois à compter de la date de validation de son inscription.

5.2.5 Modification du Statut

Le statut d'OBSERVATEUR peut être modifié à tout moment par le CONCEPTEUR, sous réserve des conditions définies par la plateforme, notamment la conversion vers un statut actif avec des droits plus étendus, à condition de respecter les modalités d'inscription et de modération.

5.2.6 Responsabilité

Bien que L'OBSERVATEUR soit restreint à un rôle passif, il demeure tenu de respecter les présentes conditions générales d'utilisation, notamment en ce qui concerne la protection des données et la confidentialité des informations auxquelles il peut accéder.

5.2.7 Portée générale des conditions

Sauf indication contraire dans les présentes conditions générales d'utilisation, l'ensemble des dispositions de ce contrat s'applique à l'OBSERVATEUR de la même manière qu'à tout autre utilisateur de la plateforme. Le statut d'Observateur, bien que limitant certaines actions ou interactions au sein de la plateforme, ne dispense pas ce dernier de se conformer aux obligations générales stipulées dans ce contrat, notamment en matière de respect des lois applicables, de protection des données personnelles, de sécurité et de confidentialité des informations.

5.3. Modalités de fourniture des Services

Les Services sont fournis dans le cadre d'une infrastructure dédiée utilisant les ressources du CONCEPTEUR, sous réserve du respect par l'UTILISATEUR des obligations lui incombant.

Le CONCEPTEUR peut, à tout moment, modifier les Applicatifs et/ou les Services, ou changer la manière dont les Services sont fournis.

L'UTILISATEUR reconnaît avoir été informé par le CONCEPTEUR de l'ensemble des prérequis techniques nécessaires au fonctionnement optimal des Services. L'UTILISATEUR est par ailleurs informé du fait que ces prérequis peuvent évoluer, notamment pour des raisons techniques.

Le CONCEPTEUR est dégagé de toute responsabilité en cas d'impossibilité d'accès aux Services du fait d'un événement échappant à son contrôle.

5.4. Accès aux Services – Disponibilité

Le CONCEPTEUR effectue une vérification de l'identité et du lieu de programmation de l'UTILISATEUR dans le cadre d'une modération de l'accès à la Solution. LE CONCEPTEUR transmettra à l'UTILISATEUR un message d'acceptation ou du refus de son inscription après analyse des informations.

Le CONCEPTEUR garantit un accès aux Services. Les Services sont accessibles par l'UTILISATEUR à tout moment, 24H sur 24H et 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de mise à jour ou de maintenance programmées ou hors cas d'interruption pour des raisons de sécurité, dans les conditions définies ci-après.

L'accès aux Services par les UTILISATEURS s'effectue, pour chaque UTILISATEUR, à l'aide de ses identifiants à partir de tout ordinateur fixe ou portable, conformément à la procédure définie à l'ouverture du compte auprès du CONCEPTEUR.

Les Identifiants et mots de passe ne peuvent être utilisés que pour permettre l'accès aux Services des utilisateurs autorisés et ce, afin de garantir la sécurisation des Données de l'UTILISATEUR. Les Identifiants et mot de passe ne peuvent être communiqués à des tiers, y inclus à d'autres utilisateurs.

L'UTILISATEUR est seul et totalement responsable de l'utilisation et de la confidentialité des Identifiants et des mots de passe et devra s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès aux Services. Il devra informer sans délai le CONCEPTEUR s'il constate une faille de sécurité liée notamment à la communication volontaire ou au détournement d'Identifiants et de mots de passe, afin que le CONCEPTEUR puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue de faire remédier à la faille de sécurité.

En cas de perte ou de détournement d'un Identifiant et mot de passe, une procédure d'attribution de nouveaux identifiants et d'un nouveau mot de passe est mise en œuvre. Le CONCEPTEUR se réserve en toutes hypothèses le droit de procéder à la clôture ou suspension du compte de l'UTILISATEUR concerné, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée au titre du Contrat.

L'UTILISATEUR est informé toutefois que la connexion aux Services s'effectue via le réseau Internet. Il est à ce titre averti des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. Le CONCEPTEUR ne peut être tenu responsable des difficultés d'accès aux Services dus à des perturbations du réseau internet.

L'accès aux Services peut être momentanément interrompu pour des raisons de nécessité liées aux Services et notamment afin d'assurer la maintenance des serveurs du CONCEPTEUR.

En cas de faille de sécurité constatée par le CONCEPTEUR, de nature à compromettre gravement la sécurité des Services et/ou des Données, le CONCEPTEUR pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée des Services afin de remédier à la faille de sécurité dans les meilleurs délais.

5.5. Choix du degré de transparence – Limité ou ouvert

Pour le partage de ses Données avec les autres utilisateurs, l'UTILISATEUR a le choix entre les degrés de transparence suivants :

- Simple : accès automatique des autres utilisateurs aux projets de programmation dans un rayon de 200km ;
- Étendu : accès automatique des autres utilisateurs aux projets de programmation dans un rayon de 200km et au-delà de ce rayon, accès automatique des tous les utilisateurs ayant fait le même choix d'ouverture.

Quel que soit le choix de degré de transparence, l'UTILISATEUR peut également faire des demandes individualisées à d'autres utilisateurs pour partager réciproquement les informations liées à leurs programmations à venir.

Article 6. Obligations des Parties

6.1. Obligations du CONCEPTEUR

Le CONCEPTEUR s'engage à mettre les Applicatifs à la disposition de l'UTILISATEUR, et à fournir les Services à l'UTILISATEUR, en conformité avec les dispositions du présent Contrat, et selon les règles de l'art, dès la Date de prise d'effet.

Le CONCEPTEUR s'engage :

- à fournir les Services dans le respect des Niveaux de Service et plus largement avec diligence, et conformément aux règles et bonnes pratiques en usage dans la profession ;

- à avoir et maintenir pendant toute la durée du présent Contrat tous les permis, agréments, certifications et autorisations nécessaires pour exécuter ses obligations au titre du présent Contrat ;
- à ce que les Services soient conformes à la réglementation en vigueur qui leur est applicable pendant toute la durée du Contrat et à prendre, à ses frais et promptement, toutes mesures nécessaires pour les rendre conformes dans le cas où ils cesseraient de l'être en tout ou partie.

6.2. Obligation de collaboration de l'UTILISATEUR

L'UTILISATEUR s'engage à respecter ses obligations au titre du présent Contrat.

L'UTILISATEUR sera à ce titre responsable du respect du présent Contrat.

L'UTILISATEUR s'engage à collaborer avec le CONCEPTEUR et à fournir ou garantir l'accès à toute information ou éléments dont le CONCEPTEUR pourrait raisonnablement avoir besoin pour le bon fonctionnement de la Solution notamment, pour les programmeurs, en renseignant au moins trois (3) projets par an.

L'UTILISATEUR autorise le CONCEPTEUR à collecter et traiter les Données, notamment des Données personnelles, transmises pour les Utilisations autorisées pendant la durée du contrat et au terme de celui-ci dans les conditions définies dans la « Politique de Confidentialité ».

Article 7. Propriété intellectuelle

Le CONCEPTEUR concède notamment à l'UTILISATEUR un droit, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des Applicatifs, pendant toute la durée du Contrat et pour le monde entier.

L'UTILISATEUR ne peut utiliser les Applicatifs que conformément à ses besoins et à leur documentation.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Applicatifs conformément à leur destination, via une connexion à un réseau de communications électroniques.

La Solution est constituée d'outils et de solutions logicielles open-source. Le Code source de la Solution est publié sur le site « Github » sous licence AGPLV3 autorisant sa réutilisation dans le contexte suivant : réutilisation, exploitation et modification du code sous condition de partage de tout produit dérivé créé à partir de ce code sous la même licence.

Article 8. Maintenance

Le CONCEPTEUR assure des prestations de maintenance des Applicatifs concernés par le présent Contrat.

Article 9. Données

9.1. Propriété sur les Données

L'UTILISATEUR concède, en tant que de besoin, au CONCEPTEUR et à ses sous-traitants une licence non exclusive et mondiale, gratuite et cessible lui permettant d'héberger, de mettre en cache, de copier, de traiter et d'afficher lesdites Données aux fins de l'exécution des Services et dans le cadre des Utilisations autorisées.

La présente licence se poursuivra après la cessation du présent Contrat, par nécessité de poursuivre l'hébergement des Données et leur traitement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de Réversibilité, et dans le cadre des Utilisations autorisées.

L'UTILISATEUR déclare et garantit qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation des Données dans le cadre des Services et qu'il peut en concéder librement licence dans les termes sus visés au CONCEPTEUR et à ses sous-traitants.

L'UTILISATEUR déclare et garantit en outre qu'en créant, installant ou téléchargeant les Données dans le cadre des Services et en les utilisant dans le cadre des Utilisations autorisées, il n'excède aucun droit qui lui aurait éventuellement été concédé sur tout ou partie des Données et qu'il ne porte pas atteinte à des droits de tiers.

L'UTILISATEUR s'engage à indemniser le CONCEPTEUR de toutes les conséquences pécuniaires que le CONCEPTEUR pourrait être amené à supporter en raison d'un manquement de l'UTILISATEUR au regard des garanties sus visées concernant les Données.

L'UTILISATEUR veillera à ne pas placer à l'occasion de l'utilisation des Services des Données qui nécessiteraient que le CONCEPTEUR se conforme à des lois ou des réglementations spécifiques autres que celles expressément prévues dans le Contrat.

9.2. Accès aux Données

Le CONCEPTEUR pourra accéder aux Données. Ce dernier devra veiller à ne pas endommager les Données.

Le CONCEPTEUR s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité conformes à l'état de l'art.

L'UTILISATEUR est informé et accepte que le CONCEPTEUR puisse accéder à ses Données et les transmettre sur réquisition d'une autorité administrative ou judiciaire habilitée à accéder aux Données.

Sauf si ladite réquisition l'en empêche, le CONCEPTEUR veillera à informer l'UTILISATEUR sans délai de l'existence de la réquisition et des Données qui ont été transmises.

9.3. Accessibilité et sécurité des données, données personnelles

Dans le cadre de la fourniture des Services, le CONCEPTEUR reconnaît être amené à traiter des Données personnelles au nom et pour le compte de l'UTILISATEUR. Le CONCEPTEUR s'engage à traiter les Données personnelles qui lui sont ainsi confiées conformément à la « Politique de Confidentialité ».

S'agissant des Données personnelles collectées et traitées par chacune des Parties pour leur compte propre pour les besoins de gestion administrative du présent Contrat, et concernant le personnel de l'autre Partie, chacune des Parties reconnaît les traiter en qualité de Responsable de traitement au sens de la Législation relative à la protection des données et s'engage à ce titre à respecter l'ensemble des obligations leur incombant en cette qualité en vertu de ladite Législation.

Article 10. Conditions financières

Les Services et les Applicatifs sont accessibles à l'UTILISATEUR à titre gratuit.

Les UTILISATEURS ainsi que les tiers peuvent effectuer des dons au CONCEPTEUR dont l'intégralité sera dédiée à la modération et la maintenance des Applicatifs afin de permettre l'accès aux Services qui concourent à l'intérêt général.

Article 11. Garanties

Le CONCEPTEUR garantit la conformité des Applicatifs à la Documentation associée, leur bon fonctionnement, ainsi que l'intégrité des Données traitées et/ou générées par les Applicatifs.

Le CONCEPTEUR ne fait aucune autre garantie expresse ou implicite relativement aux Services, y compris, notamment, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation des Applicatifs à un objectif particulier.

Le CONCEPTEUR ne garantit pas les résultats des Services et n'est tenu que d'une obligation de moyens. Il ne garantit pas que les fonctionnalités des Services satisferont les exigences de l'UTILISATEUR. Les Parties reconnaissent qu'un logiciel peut contenir des erreurs et que toutes les erreurs ne sont pas économiquement rectifiables ou qu'il n'est pas toujours nécessaire de les corriger. Le CONCEPTEUR ne garantit pas en conséquence que l'ensemble des défaillances ou erreurs des Applicatifs sera corrigé.

Article 12. Responsabilité

Le CONCEPTEUR ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par l'UTILISATEUR qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent Contrat et de ses suites. Par dommages indirects, on entend notamment, sans que cette liste soit limitative, les pertes de gains ou de profits, perte de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre l'UTILISATEUR, nonobstant le fait que le CONCEPTEUR aurait été averti de l'éventualité de leur survenance.

La responsabilité du CONCEPTEUR ne pourra en aucun cas être recherchée en cas :

- d'utilisation des Services d'une façon non prévue dans la Documentation utilisateur ou d'utilisation non expressément autorisée par le présent Contrat ;
- de publication d'informations confidentielles par un UTILISATEUR ;
- de publication de contenus protégés par un droit privatif (droit d'auteur, droit à l'image, marque, etc.) par un UTILISATEUR ;
- de modification de tout ou partie des Applicatifs ou des informations accessibles via les Services non effectuée par le CONCEPTEUR ou par l'un des prestataires agréés désignés par ce dernier ;
- d'utilisation de tout ou partie des Services alors que le CONCEPTEUR, suite à une difficulté ou pour quelque autre raison que ce soit, avait recommandé d'en suspendre l'utilisation ;
- d'une utilisation des Services dans un environnement ou selon une configuration ne respectant pas les prérequis techniques du CONCEPTEUR, ou en lien avec des programmes ou données de tiers non expressément avalisés par le CONCEPTEUR ;
- de survenance de tout dommage qui résulterait d'une faute ou d'une négligence de l'UTILISATEUR, ou que celui-ci aurait pu éviter en faisant appel aux conseils du CONCEPTEUR ;
- d'utilisation en lien avec les Services de programmes non fournis ou avalisés par le CONCEPTEUR et susceptibles d'affecter les Services ou les Données de l'UTILISATEUR ;
- en cas de force majeure ou d'une décision des autorités ;
- en cas d'interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de transmissions due aux opérateurs publics ou privés ;
- en cas d'intrusion ou d'un maintien frauduleux d'un tiers dans le système, ou de l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, le CONCEPTEUR ne supportant qu'une obligation de moyen au regard des techniques connues de sécurisation ;
- en cas de retard dans l'acheminement des informations et données, lorsque le CONCEPTEUR n'est pas à l'origine de ce retard.

Article 13. Acceptation - signature électronique

Les Parties ont convenu qu'elles pourront procéder à la signature du présent Contrat sous une forme électronique conforme aux dispositions de l'article 1367 du Code civil, par

l'acceptation des termes du Contrat par l'UTILISATEUR avant d'accéder aux Applicatifs et de bénéficier des Services du CONCEPTEUR.

Les Parties sont informées du fait que le présent Contrat ainsi que les données, y compris à caractère personnel, utilisées dans le cadre de la signature électronique des présentes, seront stockées et conservées par le CONCEPTEUR, à des fins probatoires et d'archivage de manière sécurisée.

Les Parties reconnaissent sans réserve la fiabilité du procédé de signature électronique utilisé et la validité de cette dernière au sens de l'article 1367 du Code Civil ; ainsi que l'effet juridique et la recevabilité comme preuve en justice de celle-ci. Dès lors, les Parties s'engagent à ne pas contester l'opposabilité et la force probante de ce procédé de signature sur le fondement de sa nature électronique.

Article 14. Modification des Conditions générales d'utilisation

Le CONCEPTEUR se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes Conditions Générales d'Utilisation afin de les adapter aux évolutions des Applicatifs et/ou des Services.

Article 15. Respect des lois

Le CONCEPTEUR se conformera aux obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables en sa qualité de CONCEPTEUR de services au regard de la loi applicable au contrat. Le CONCEPTEUR n'est pas tenu d'assumer les obligations légales et administratives de l'UTILISATEUR, y compris celles se rapportant aux Services fournis dans le cadre du Contrat. Il appartient donc à l'UTILISATEUR de s'assurer du respect des lois et de la réglementation le concernant, sans pouvoir rechercher la responsabilité du CONCEPTEUR.

L'UTILISATEUR, pour sa part, s'engage également à se conformer aux lois en vigueur auxquelles il est soumis, soit en raison de sa nationalité, soit en raison de sa localisation géographique. Il veillera notamment à respecter les dispositions applicables relatives au contenu des Données afin qu'aucune donnée contraire à la loi ne puisse être traitée par le PRESTATAIRE.

Article 16. Loi applicable - Jurisdiction compétente

La loi applicable au présent Contrat en toutes ses dispositions et conséquences est la loi française.

En cas de contestations nées de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les Parties font attribution exclusive de juridiction aux Tribunaux compétents de Paris.

Article 17. Dispositions diverses

Les titres et sous-titres figurant dans le présent Contrat sont inclus à titre de pure commodité. De convention expresse entre les Parties, ces titres et sous-titres ne pourront en aucun cas servir à interpréter quelque disposition que ce soit du présent Contrat.

Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque du présent contrat ou d'en tolérer l'inexécution de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette Partie à exercer les droits qu'elle détient au titre des présentes. Le fait pour une Partie de tolérer une inexécution ou une exécution imparfaite du Contrat ou plus généralement de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre Partie non conforme aux dispositions du présent Contrat ne saurait conférer un droit quelconque à la Partie qui bénéficie d'une telle tolérance.